MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2022 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 21119 - 78EME ANNÉE

Nouvelle avancée pour la reconnaissance de la langue du peuple réunionnais

Le Département signe la Charte bilingue Kréol-Français

La plus importante collectivité de La Réunion en termes de point d'accueil du public a signé hier la Charte bilingue Kréol-Français avec Lofis la lang. Cette Charte reconnaît le droit des usagers d'être accueillis en créole ou en français dans les services du Département. C'est un nouveau pas important dans la reconnaissance de la langue créole, langue maternelle et la plus parlée à La Réunion mais qui n'est pas la langue officielle.

Le Département et Lofis la lang kreol ont signé ce 13 decembre la Charte bilingue Kréol-Français. Catherine Chane Kune, directrice de la Culture représentant l'Etat, Cyrille Melchior, président du Département, Axel Gauvin, président Lofis la lang, Isabelle Erudel, conseillère départementale étaient présents à cet événement.

Un nouveau pas important pour la reconnaissance de la langue créole a été franchi hier. Le Département et Lofis la lang ont signé hier la Charte bilingue Kréol-Français. Déjà signée par plusieurs collectivités, cette Charte reconnaît le droit des usagers d'être accueillis en créole ou en français dans les services du Département. Cette signature s'est faite à la Villa du Département en présence de la presse.

Lutter contre l'exclusion

Rappelons que le créole est la langue maternelle à La Réunion. Mais le français est la langue officielle. Par

conséquent, un Réunionnais peut très bien aller dans une administration sans que ses interlocuteurs soient dans l'obligation de parler sa langue. Cette situation est à l'origine d'importants problèmes. C'est ce qu'a rappelé Axel Gauvin, président de Lofis la lang. « Aujourd'hui encore, des anciens amènent leurs petits enfants pour expliquer leur cas car ils ne parlent pas français », a-t-il dit en substance. Il a ajouté qu'il est fréquent qu'au tribunal, un Réunionnais ne puisse comprendre ce qui lui est reproché. Difficile dans ses conditions de bien se défendre.
Désormais, ce problème ne se posera plus au Département, la collectivité réunionnaise compétente notamment en matière d'action sociale. Cyrille Melchior, président du Département, met l'accent sur le travail de sensibilisation qui sera mené auprès des agents de l'institution. Cela suppose d'adapter l'organisation afin qu'un Réunionnais créolophone puisse toujours avoir en face de lui une personne qui parle et comprend la langue maternelle des Réunionnais.

Deux langues reconnues et pas opposées

Conseillère départementale et professeure des écoles en classe bilingue, Isabelle Erudel a rappelé la lutte pour faire vivre le créole. « Notre île a connu durant plusieurs siècles la colonisation et l'assimilation générant des représentations négatives de notre culture et de notre identité, entraînant même un déni et une dévalorisation du Réunionnais. Longtemps interdit, réprimé, méprisé et non valorisé, le créole a pu conserver, grâce à des hommes et des femmes de lutte, des militants, des associations comme Lofis, Daniel Honoré, Axel Gauvin, Fabrice Georger, Giovanni Prianon, Laurence Dalleau Gauvin,… toute sa dimension identitaire, culturelle, et universelle. ».
L'accueil est très important, à l'école et dans l'administration, a souligné conseillère départementale PCR. Tout comme Axel Gauvin, elle a souligné aussi l'importance de ne pas opposer créole et français.
Axel Gauvin rappelle que cette Charte reconnaît les deux langues, et qu'elle est tolérante car elle n'impose pas l'usage exclusif d'une langue. « En nous acceptant nous pourrons avancer », précise-t-il.
« Le créole est un élément de la réussite scolaire qui passe aussi par le français », a-t-il ajouté. « Cette Charte est un grand pas dans la politique linguistique ».
Axel Gauvin conclut sur la question du statut de la langue : « le statut est de reconnaître la langue de la République et la langue maternelle des Réunionnais ».
Après ces prises de parole, Cyrille Melchior et Axel Gauvin ont procédé à la signature du document.

M.M.

Budget 2023 du Département : 1,265 milliard d'euros

Le Département a présenté ce 13 décembre le projet de budget primitif qui sera discuté aujourd'hui en assemblée plénière. 1,265 milliard d'euros de budget, 47 millions de plus qu'en 2022 : le Département de La Réunion est la collectivité dotée du plus important budget de La Réunion.

La recentralisation du RSA a redonné une assise financière stable, sans augmenter la fiscalité précise Cyrille Melchior, président du Département. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4 % pour atteindre 1,033 milliard d'euros, et d'investissement de 27,7 %. 232 millions d'investissement sont donc prévus, notamment pour les collèges, les routes départementales et l'eau d'irrigation pour les agriculteurs.
Rappelons qu'au Département, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées à l'action sociale. Ce sont toutes les aides versées pour améliorer la vie des personnes vulnérables à La Réunion, un pays où officiellement près de 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.
Cyrille Melchior revient aussi sur le succès de la mise en place de R+ pour soutenir l'activité. C'est allocation de retour à l'emploi financée par le Département.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Rassemblement contre le projet d'augmentation des loyers en Cité universitaire

L'UNEF-Réunion a tenu hier une conférence de presse pour alerter sur une menace contre le pouvoir d'achat des étudiants. L'augmentation des loyers dans les cités universitaires est à l'ordre du jour du Conseil d'administration du CROUS aujourd'hui. C'est une hausse de 7 euros par mois pour financer l'accès à Internet via le Wi-FI dans le cadre d'un plan à l'échelle nationale. Si cette mesure entre en vigueur, cette augmentation s'appliquera à partir d'août 2023.

L'UNEF-Réunion s'oppose à cette mesure et a le soutien de Frédéric Miranville, président de l'Université de La Réunion, et de 5 députés NUPES : Philippe Naillet, Perceval Gaillard, Karine Lebon, Frédéric Maillot, Jean-Hugues Ratenon.
Rudrigue Sautron, président de l'UNEF-Réunion, et Ketty Grondin, vice-présidente étudiante du CROUS dénonce un « passage en force » de la Rectrice de l'Académie, présidente du Conseil d'administration du CROUS-Réunion. Le 16 septembre dernier, un accord avait été trouvé sur une méthode, avec une concertation prévue. Il n'y a aucune urgence à statuer sur cette question, souligne l'UNEF, qui indique que le délai pour trouver une solution court jusqu'en septembre 2023.
Pour l'UNEF, l'inscription de ce point à l'ordre du jour du CA du CROUS aujourd'hui dénote du « grand mépris du dialogue social avec les élus étudiants de la part de la Rectrice ».

Forte précarité étudiante

Le syndicat étudiant rappelle que les locataires des cités universitaires sont les étudiants dont les familles sont les plus démunies. Sur 5000 demandes, les 1374 places sont attribuées aux étudiants ayant les échelons de bourse les plus élevés. Le montant de cette bourse est de 592 euros par mois. Le loyer d'une chambre en Cité U est compris entre 180 et 325 euros. Si les étudiants ont droit à deux repas à un euro par jour dans le Restaurant universitaire, cela n'est pas possible les week-ends, ni pendant les vacances. Dans ce cas, un étudiant est bien souvent obligé de se limiter à un repas par jour. Comment vivre dignement dans ces conditions ?
Cette hausse de 7 euros représente 7 repas pour un étudiant boursier, souligne Rudrigue Sautron. Compte tenu du coût de la vie à La Réunion, les étudiants concernés devront encore faire des arbitrages douloureux : se nourrir ou se soigner par exemple. Par cette mesure, l'État enlèverait chaque année 115000 euros aux étudiants. « Les étudiants n'ont pas à être une variable d'ajustement », souligne l'UNEF.

Députés et président de l'Université solidaires

Philippe Naillet affirme sa solidarité avec les étudiants. Il rappelle que « ce qui caractérise la vie étudiante à La Réunion, c'est la précarité ». « Ce n'est pas acceptable, on compromet l'avenir de La Réunion.
La Réunion s'en sortira par le niveau de formation de sa jeunesse », précise-t-il, « je signerai le moratoire, je suis à vos côtés, en phase avec la ville de Saint-Denis ».
Frédéric Miranville, président de l'Université revient sur la situation très difficile des étudiants. Après une crise sanitaire de grande ampleur, difficultés restent importantes. L'Université a accompagné les étudiants et constate un problème de connexion dans les cités U, dit-il en substance.
« Il est important que ce réseau Wi-Fi soit mis en place sans être payé par les étudiants. Nous sommes prêts à trouver avec nos partenaires une autre solution sur un territoire où toutes les difficultés s'additionnent ».
Autre soutien, celui de Juliana M'Doihoma, maire de Saint-Louis et administratrice du CROUS, via M. Turpin, adjoint au maire de Saint-Louis : soutien à la demande des étudiants, contre les augmentations de loyer.
Perceval Gaillard apporte son soutien à cette lutte syndicale : « ce n'est pas aux étudiants de payer la fracture numérique ». Il fait part aussi de son soutien aux revendications immédiates, notamment la hausse mensuelle de 100 euros des bourses. Car à la pénurie de logements universitaires s'ajoute des loyers chers dans le privé à proximité des Facultés.
Il rappelle aussi des propositions de la NUPES : garantie d'autonomie jeune à 1100 euros, augmentée de 26 % à La Réunion pour tenir compte de la vie chère, des recrutements pour notamment développer les sciences humaines, doubler le budget de la santé universitaire.

Oté

La koupe kann la fini, l'èr pou prann lo gongon d'mizèr i ariv ankor !

Mézami la koupe kann lé fini é normalman dann tan sa lété in zour d' fète pou bande plantèr. Kan lo transpor téi fé par sharète, téi mète in bouké dann milyé la tète lo bèf é lo shartyé téi klak son shabouk dan la gaieté.

Plantèr lé fatigué, mé kontan, é sirtou avèk in trézorri a flo pou in kou dan l'ané. Pa pou lontan biensir, mé kant mèm lo tan pou fé in kado son madam, in tan pou ashté linj pou marmaye, in tan pou répar in pé la kaz avan la sézon dé plui i déklansh.

Apré o tan sharète, lo tan kamion dé tone sink lété lo bon tan galman. Sé dsi la kabine téi mète lo gayar bouké flèr é mèm dan la soufranss kamion téi klaksone pou di toulmoune la koupe la bien éspassé. Lé vré lo profi la parti sirtou dann la kèss krédi agrikol mé lo plantèr ossi li la gingn son kote par.

Sète ané mwin la pa vi in sèl bouké flèr. Mi di pa la pa mète dsu traktèr mé mi panss pa bande plantèr l'avé lo kèr a la fète. 1,3 milyon tone kann e sinploman avèk in dogré d'rishèss moiyin mé néna poin de koi gonf lo pla. Ankor in foi zot i rotourn dsi léta pou rofé la trézorri mé l'éta konm zot i koné sa sé in gran prométér mé pti donèr.

Li sava anons in moné d'soutien pou plantèr, mé kansa sa i sava tonbé. Bande sindikalist i koné avèk giouvèrnman i fo pa fyé : larzan-la sa i ariv arpa a tan pars dan gouvèrnman néna bande déssidèr é lo bande déssidèr i pran zot tan konm pou fé oir zot lé inportan.

La sézon 2023 sar méyèr ké sète 2022, konte touzour, mé fyé pa tro, kann nout l'or vèr lé vré, mé koméla sirtou noute gongon d'mizèr.

A bon ékoutèr salu !

Justin